



Affectation au lycée

Par vero2711

Bonsoir,

La semaine dernière notre fils a été affecté en seconde au lycée conformément à son choix et avec l'option qu'il a choisi. Or, le lycée refuse de l'inscrire et prétexte un bug informatique pour invalider son inscription. Son dossier doit donc repasser en commission sans aucune garantie d'être retenu.

Les décisions d'affectations ont été affichées et le collège nous a donné une copie, nous considérons qu'elles sont définitives puisque validées par l'académie mais ne savons que faire pour aider notre fils.

Quels droits avons nous?

Par jury34

Bonjour,

A partir du moment où vous avez fait une demande dans un lycée, vous avez droit de demander où en est la candidature quelle que soit l'académie.

Je vous invite à vous renseigner auprès de ce lycée pour savoir et dans le cas de refus (je ne vous le souhaite pas) vous pourrez chercher d'autres lycées pour vous inscrire.

Très cordialement

Par vero2711

Bonsoir,

Il a bien été affecté dans le lycée de son choix mais le lycée refuse de l'inscrire et prétexte un bug informatique

Par jury34

Il faudrait consulter le règlement intérieur du lycée sur ce point.

Essayez de l'obtenir.

Une saisine du tribunal administratif serait possible en cas non respect de ce règlement.

Mais cela vaut-il le coup? pas si sûr...

Par vero2711

bonjour,

J'ai le règlement intérieur puisque j'ai déjà enfants scolarisés dans le lycée. Il n'y a rien sur l'inscription.

Clt

Signature

En cas d'immobilisme ou de silence du préfet, vous devriez faire une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au préfet comme suit.

Lettre recommandée avec accusé de réception :

Vous

A ..., le ...

Adresse ...

Monsieur (Madame) le Préfet
Préfecture de ... (Ville)
Adresse

Objet : Recours suite à un refus d'inscription scolaire

Monsieur (Madame) le Préfet,

Nous souhaitons Monsieur et Madame ... (Nom), leur(s) enfant(s) mineurs ... (nom de ou des l'enfant(s)),

En effet, Monsieur (Madame) le Maire de ... (Ville) refuse l'inscription

Nous vous prions donc de

A défaut d'une régularisation

Nous vous prions d'agréer, Monsieur (Madame) le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Signature (ou cachet) de l'association

Signatures des parents

Je pense que c'est la meilleure solution et ce sont en tout cas les "voies de recours" qui me viennent à l'esprit.

N'hésitez pas non plus à indiquer au directeur du lycée que vous êtes prêt à saisir le préfet en cas d'immobilisme ou de refus de sa part.

Je suis sûr qu'une issue favorable peut être trouvée.

Je vous invite à me tenir au courant au fur et à mesure si vous le souhaitez.

Très cordialement

Par vero2711

Je vous remercie vivement de vos précieux conseils et nous ne manquerons pas de vous tenir informé.
Notre fils est très sensible à toutes les formes de soutien et vous remercie également.

Cordialement,

V.Collet

Par jury34

Je vous souhaite bon courage dans vos démarches et me tiens disponible.

Très cordialement

Par vero2711

Bonsoir,

Après un courrier à la proviseur nous avons eu un coup de téléphone pour nous informer que notre fils était accepté dans ce lycée.

Vos conseils nous ont donc été très utiles!

Je l'ai inscrit mercredi sans problème. Peut d'une procédure et qualité du dossier ont fait pencher la balance.

Merci encore,

Bonne continuation!

Cordialement,

Vero

Par jury34

Je m'en félicite et souhaite bonne chance à votre fils dans son parcours!

N'hésitez pas à faire appel à moi sur ce site.

Très cordialement